

**Date de
convocation :**

16-06-2026

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

**Date d'affichage
de l'ordre du
jour :**

16-06-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 27

DU LUNDI 22 JUIN 2026

2026-CMa-06-09

EVOLUTION DES TARIFS COMMUNAUX ENFANCE

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six, à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Michel Déjardin, Maire.

Étaient présents : Michel DEJARDIN, Noëlle VAILLANT, Michael CHERON, Sandrine BRIOT, Nadège PREVEL, Gilles MERCIER-PUDDU, Ingrid GAUDAIRE, Brice PENICHOT, Jean-Charles BALTUS, David BRY, Audrey GUEZELLO, Alexandra LE KERVERN, Caroline LOUETTE, Virginie TRECHEREL, Pascaline SEME, Jean LORINE, Daniel HERMAND, Catherine GENET, Angélique LEROYER

Absents avec pouvoir : Marc LABROUSSE donne pouvoir à Michel DEJARDIN, Philippe TRECHEREL donne pouvoir à Virginie TRECHEREL, Alexandre HOUOT donne pouvoir à Audrey GUEZELLO, Nicolas VIEZ donne pouvoir à Gilles MERCIER-PUDDU, Sébastien RIDEREAU donne pouvoir à Michael CHERON, Céline TARDY donne pouvoir à Nadège PREVEL, Pascaline SEME donne pouvoir à Alexandra LE KERVERN, Céline PINEL donne pouvoir à Sandrine BRIOT, Nadine NINOT donne pouvoir à Jean LORINE

Absents :

Secrétaire de Séance : Nadège PREVEL

Soit, sur 27 membres en exercice, 18 présents, 9 absents dont 9 ayant donné pouvoir. Le quorum étant atteint,

Vu la délibération n°2025-Cma-06-04 en date du 23 juin 2025 relative au vote de l'évolution des tarifs communaux enfance,

Considérant la nécessité pour la commune de faire évoluer les tarifs communaux propres au domaine de l'enfance et du périscolaire,

Considérant que les tarifs votés en 2025 sont les suivants :

Quotient familial au 1 ^{er} septembre 2025	Pause méridienne Nouveaux Tarifs Année 2025/2026	Etude : Tarif forfaitaire Année 2025 /2026	Etude et garderie : Tarif forfaitaire : Année 2025/2026
Inférieur ou égal à 744.70	2,64 €	1,32 €	2,48 €
De 744.71 à 1054.16	3,23 €	1,61 €	3,03 €
De 1054.17 à 1419.88	3,80 €	1,87 €	3,57 €
De 1419.89 à 1787.26	4,16 €	2,09 €	4,01 €
Supérieur ou égal à 1787.26	4,60 €	2,31 €	4,45 €
Hors commune sauf ULIS	7,51 €	2,31 €	4,45 €
PAI (frais de garde)	1,82 €		

Considérant que les tarifs sont recalculés chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation,

Le conseil municipal décide à l'unanimité ;

Article 1 : les tarifs municipaux enfance sont fixés de la manière suivante

Quotient familial réactualisé au 01/01/2026 - applicable au 01/09/2026					Tarif pause méridienne	Etude Tarif forfaitaire	Etude et accueil périscolaire Tarif forfaitaire
Inférieur à	751,42 €			Tarif 1	2,66 €	1,34 €	2,50 €
De	751,43 €	à	1 063,67 €	Tarif 2	3,25 €	1,62 €	3,06 €
De	1 063,68 €	à	1 432,68 €	Tarif 3	3,84 €	1,89 €	3,60 €
De	1 432,69 €	à	1 803,38 €	Tarif 4	4,19 €	2,11 €	4,05 €
Supérieur à	1 803,38 €			Tarif 5	4,64 €	2,33 €	4,49 €
Hors commune sauf CLIS				Tarif 6	7,58 €	2,33 €	4,49 €
PAI (frais de garde)				Tarif 7	1,84 €		

Date de transmission de la délibération au contrôle
de légalité

30/6/26

Date de publication

2/7/26

Acte rendu exécutoire le

2/7/26

Pour le Maire et par délégation,

Laëtitia LHERMITTE

Directrice générale des services

Le Maire

Michel Déjardin

La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant
le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la réception
par le représentant de l'Etat dans le département
et de sa publication.